

Actualité



## **Vous avez reçu un courrier sur la fin des tarifs réglementés de gaz naturel ...**

**Le 30 juin 2023, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont totalement disparaître au profit des offres de marché.**

<https://vimeo.com/485425231>

La loi a mis en place un calendrier d'information des clients ayant encore un contrat au tarif réglementé pour les inciter à comparer les offres et à anticiper cette échéance.

Si vous avez un contrat au tarif réglementé de vente de gaz naturel, vous avez reçu ou allez recevoir en janvier ou février 2021 un courrier du fournisseur historique, ENGIE ou une ELD (Entreprise Locale de Distribution) selon votre localisation.

C'est le deuxième courrier pour vous informer de cette suppression à venir. Un premier courrier avait déjà été envoyé en 2020. 3 autres courriers seront envoyés aux personnes toujours au tarif réglementé de gaz naturel en 2022 et 2023 :

✓ Entre le 15 mai et le 15 juin 2022,

- ✓ Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022,
- ✓ Et enfin, en mars 2023.

> [Consulter un exemple de courrier](#)

Sachez qu'à part ce courrier du fournisseur historique, aucune autre entité n'est susceptible de vous contacter officiellement pour vous expliquer cette disparition. Si l'on vous contacte de la part de votre « conseiller énergie », du médiateur national de l'énergie ou du ministère de la transition écologique, méfiez-vous, il s'agit sans doute d'un commercial qui veut vous faire signer une offre.

Dès maintenant ou même après la bascule au 1er juillet 2023, vous pouvez comparer et trouver l'offre la plus adaptée à vos besoins.

> Voir notre fiche pratique : [Comment comparer les offres des fournisseurs](#)

> Utiliser notre comparateur d'offres d'énergie : <https://comparateur.energie-info.fr>

Pour en savoir plus sur la fin des tarifs réglementés de vente de gaz, vous pouvez consulter le [site du médiateur](#) ou le site du ministère en charge de l'énergie : <https://www.ecologie.gouv.fr/tarifs-gaz>



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel  
gratuite